

## TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 4 juin 2014

### **Avis relatif au renouvellement d'agrément d'une agence de mannequins pour l'engagement d'enfants mannequins**

NOR : ETST1412094V

Par décision du responsable de l'unité territoriale de Paris prise le 19 mai 2014 pour le préfet de la région d'Ile-de-France, par délégation du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Ile-de-France et en application des articles L. 7124-4 et suivants et R. 7124-8 et suivants du code du travail, le renouvellement de l'agrément pour l'emploi d'enfants mannequins est accordé, à compter du 15 mai 2014 pour une durée d'un an, à l'agence SUCCES, sise 11, rue des Arquebusiers, 75003 Paris.